

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA**

AVIS PUBLIC

Concernant la demande de dérogation mineure à la création de 2 terrains situés au 287-289, rue D'Amours, Cacouna (Québec), G0L 1G0, **AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

1. Le 16 novembre 2020, une demande de dérogation mineure a été complétée afin de permettre le morcellement d'un terrain (Lot 4 985 321) en 2 terrains;
2. Plus spécifiquement, les propriétaires de cet immeuble désirent que le Conseil leur accorde la permission de déroger aux normes prévues au tableau de l'article 4.1.4 du *Règlement de lotissement N° 20-08-2*, afin de rendre conforme la création de 2 terrains dont la superficie et la profondeur seraient inférieures aux normes prescrites à ce règlement;
3. Conformément aux dispositions du règlement mentionné ci-dessus, le conseil avise la population qu'il se prononcera sur l'acceptation ou le rejet de cette demande lors de la séance ordinaire du lundi 7 décembre 2020 à 19h30;
4. Cette séance devant se tenir à huis clos en raison des mesures sanitaires mises en place par les autorités gouvernementales, la procédure de consultation prévue lors de la séance où le conseil doit se prononcer sur la demande de dérogation mineure doit être remplacée par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public, le tout conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-049;
5. En conséquence, lors de la séance mentionnée ci-dessus, le conseil se prononcera sur la demande de dérogation mineure sans que les personnes intéressées par cette demande puissent s'y faire entendre;
6. Toutefois, toute personne intéressée par cette demande peut transmettre ses objections et/ou remarques par courriel au directeur général au fberube@cacouna.ca ou via un envoi postal au 415, rue Saint-Georges, Cacouna (Québec) G0L 1G0.

Donné à Cacouna ce 23^e jour du mois novembre de l'an 2020.



M^e Félix Bérubé, notaire
Directeur général &
secrétaire-trésorier